



PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/04/2024

L'an 2024 et le 12 avril 2024 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE DE PERPEZAT sous la présidence de FAURE PATRICE Maire.

Date de la convocation : le 05/04/2024
Date d'affichage en mairie : le 05/04/2024

Présents : BATTUT Gaëlle, FAURE Patrice, MALLET Elodie, MEGEMONT Christophe, MONIER Cédric, MOTTET Olivier, TINET Henri, ROUEL Matthieu, VALLEIX-BOUCHEIX Estelle, FAYDIT Alain, GOIGOUX Franck.

Absent(s) :
Excusé (s) :

A été nommée secrétaire : MALLET Elodie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11
- Absents :
- Excusés :

Le quorum est constaté, la réunion peut débuter

Sont rajoutés à l'ordre du jour :

- Virement du budget de l'eau sur le budget de la commune pour remettre les chaussées en état suite à la pose des compteurs d'eau
- Validation de la réalisation de la desserte forestière, telle que présentée durant la réunion du Conseil, sur le secteur du Puy de Vivanson, sur la commune de Perpezat, dans la mesure où tous les propriétaires concernés donnent leur accord écrit pour la réalisation de ce projet
- Affectation des résultats de l'exercice 2023 pour la commune, l'eau et l'assainissement et le lotissement.

ORDRE DU JOUR :

- Validation du procès-verbal du 03 avril 2024,
- Vote des taxes communales 2024,
- Vote des CFU 2023 (compte financier unique)
- Vote des budgets primitifs 2024,
- Nomenclature M 57, adoption du dispositif de virement de crédits élargi.
- Questions diverses.

Validation du PV de la réunion du 03/04/2024

• Vote des taxes communales 2024.

Le conseil municipal décide de modifier seulement le taux de la taxe d'habitation

TFB 2023	35.35 %	TFB 2024	35.35 %
TFNB 2023	76.77 %	TFNB 2024	76.77 %
TH 2023	7.52 %	TH 2024	8.23 %

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

• Vote des CFU 2023 (compte financier unique)

Le vote des CFU est voté à l'unanimité.

Mr le Maire sort de la séance.

COMMUNE

PERPEZAT - COMMUNE - Commune - CFU - 2023

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES		I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE		B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	309 059,55	380 304,00	689 363,55
	Recettes réalisées (1)	B	272 062,56	538 453,40	810 515,96
	Restes à réaliser	C	11 350,00	0,00	11 350,00
Dépenses	Prévision budgétaire totale	D	249 301,27	535 578,93	784 880,20
	Dépenses réalisées (1)	E	267 672,43	491 651,64	759 324,07
	Restes à réaliser	F	52 480,00	0,00	52 480,00
Différences entre les titres et les mandats					
Solde des réalisations de l'exercice (+/-)		G = B - E	4 390,13	46 801,76	51 191,89
Résultats antérieurs reportés					
Résultats antérieurs reportés (+/-)		H	-59 758,28	155 274,93	95 516,65
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)					
Excédent Idéficil		G + H	-55 368,15	202 076,69	146 708,54
Différence entre les restes à réaliser					
Restes à réaliser (+/-)		I = C - F	-41 130,00	0,00	-41 130,00
Résultat cumulé					
Excédent Idéficil		G + H + I	-96 498,15	202 076,69	105 578,54

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES						I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE						A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N						
			Investissement	Exploitation	Total cumulé	
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	109 208,00	62 776,00	171 984,00	
	Recettes réalisées (1)	B	62 391,63	65 206,31	127 597,94	
	Restes à réaliser	C	46 816,90	0,00	46 816,90	
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	157 462,50	126 518,41	283 980,91	
	Dépenses réalisées (1)	E	97 302,05	37 480,00	134 782,13	
	Restes à réaliser	F	16 777,00	0,00	16 777,00	
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-34 910,42	27 726,23	-7 184,19	
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	48 264,50	63 742,41	111 996,91	
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent/déficit	G + H	13 344,08	91 468,64	104 812,72	
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	28 039,90	0,00	28 039,90	
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	41 383,98	91 468,64	132 852,62	

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LOTISSEMENT

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES						I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE						B1
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N						
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé	
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	94 227,04	47 113,52	141 340,56	
	Recettes réalisées (1)	B	47 113,52	115 269,95	162 383,47	
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00	
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	47 113,52	47 113,52	94 227,04	
	Dépenses réalisées (1)	E	15 127,60	47 113,52	62 241,12	
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00	
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	31 985,92	68 156,43	100 142,35	
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-47 113,52	46 262,15	-851,37	
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G + H	-15 127,60	114 418,58	99 290,98	
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00	
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	-15 127,60	114 418,58	99 290,98	

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- Affectation du résultat de l'exercice 2023 de la commune de PERPEZAT**

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))	99 194,43
B. Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du compte administratif/ précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))	68 262,15
C. Résultat à affecter = A + B, (sans restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	114 418,08
Solde d'affectation de la section d'investissement	
D. Solde d'affectation cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si excès) R 001 (si excédent)	-15 127,60
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (2) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	15 127,60
AFFECTATION - C. = G. + H.	114 418,08
1) Affectation en réserves R 1000 en investissement G. = au maximum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	114 418,08
DÉFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Signe négatif 0,00, autrement 0,00 ou autre montant

(2) Préalablement pour le plan comptable le transfert du solde de fonctionnement de la section d'investissement

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement

(4) Le solde à affecter de la section d'investissement est reporté au budget de report des résultats

001 (si excès) 1 (si excédent)

POUR : 11

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- Affectation du résultat de l'exercice 2023 de l'eau et de l'assainissement de PERPEZAT**

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
A. Résultat de l'exercice (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))	21 724,23
dont B. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif	0,00
C. Résultats antérieurs reportés D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	63 742,41
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	91 466,64
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	13 344,08
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	26 540,90
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	91 466,64
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) (3)	91 466,64
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de l'exercice suivant.
(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-46 et R. 2287-60 du CGCT.
(3) En cas de non 1 ou 2 ou 3 pas d'affectation.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSENCE : 0

- Affectation du résultat de l'exercice 2023 du lotissement de PERPEZAT**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))	56 156,43
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))	40 308,19
C. Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	114 418,80
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-16 127,60
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (2) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	16 127,60
AFFECTATION = C. = G. + H.	114 418,80
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (3)	114 418,80
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : compte 002, subvention 005 ou subvention 006.
(2) Il s'agit d'un report, pour le porteur du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section d'investissement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
(4) En cas de non 1 ou 2 ou 3 pas d'affectation.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSENCE : 0

- **Vote des budgets primitifs 2024**

COMMUNE

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	563 861.16€	563 861.16€
INVESTISSEMENT	286 844.45€	286 844.45€
TOTAL	850 705.61€	850 705.61€

EAU ET ASSAINISSEMENT

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	153 100.64€	153 100.34€
INVESTISSEMENT	589 878.10€	589 878.10€
TOTAL	742 878.74€	742 978.74€

LOTISSEMENT

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	16 127.60€	129 546.18€
INVESTISSEMENT	30 255.20€	30 255.20€
TOTAL	46 382.80€	159 801.38€

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **Nomenclature M 57, adoption du dispositif de virement de crédits élargi.**

Pour l'année 2024, le conseil municipal délègue au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT),

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **Délibération pour un virement du budget de l'eau sur le budget de la commune pour remettre les chaussées en état suite à la pose des compteurs d'eau**

Virement exceptionnel d'un montant de 50 000€ (cinquante-mille euros) du budget de l'eau et assainissement sur le budget communal 2024 pour financer des travaux de voirie afin de remettre les chaussées en état suite à la pose des compteurs d'eau dans plusieurs villages de la commune

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **Délibération validant la réalisation de la desserte forestière**, telle que présentée durant la réunion du Conseil, sur le secteur du Puy de Vivanson, sur la commune de Perpezat, dans la mesure où tous les propriétaires concernés donnent leur accord écrit pour la réalisation de ce projet.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Questions diverses

— Pictogrammes à faire figurer sur les cartes touristiques

Après avoir épuisé l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 23h50.

Le Maire,

FAURE Patrice



La (le) secrétaire de séance,

MALLET Elodie



Liste des délibérations
Séance du 12 Avril 2024
Déposées en SOUS-PREFECTURE D'ISSOIRE
et rendues exécutoires le 16 avril 2024

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération
1	2024_04_019	Taux des taxes locales 2024
2	2024_04_020	Comptes Financiers Uniques 2023 des budgets PRINCIPAL, ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENT
3	2024_04_021	Affectation du résultat de l'exercice 2023 de la commune de PERPEZAT
4	2024_04_022	Affectation du résultat de l'exercice 2023 de l'eau et de l'assainissement de PERPEZAT
5	2024_0_023	Affectation du résultat de l'exercice 2023 du lotissement de PERPEZAT
6	2024_04_024	Vote du budget primitif 2024 de la commune
7	2024_04_025	Vote du budget primitif 2024 de l'eau et de l'assainissement
8	2024_04_026	Vote du budget primitif 2024 du lotissement
9	2024_04_027	M 57 Virements de crédits élargis pour l'année 2024
10	2024_04_028	Virement exceptionnel d'un montant de 50 000€ (cinquante-mille euros) du budget de l'eau et assainissement 2024 sur le budget communal 2024
11	2024_04_029	Desserte forestière

En mairie, le 16/04/2024

Le Maire

PATRICE FAURE



